

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze mars deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique (*a quitté la séance après la question n°5 et est revenue après la question n°10*), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON-BOE Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*, M. OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, M. PELLOUX Jacques *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, et M. FERRON Jean *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2022/15

### **OBJET : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE (SMAVD) – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR SIEGER AU COMITE SYNDICAL.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5721-2 ;

**VU** les statuts du SMAVD et notamment son article 4 relatif à la composition du comité syndical ;

**VU** sa délibération n°2021/127 du 28/09/2021 portant désignation des délégués de la CCVUSP au Comité Syndical du SMAVD ;

**CONSIDERANT** que Mme Sophie VAGINAY RICOURT, déléguée suppléante de la CCVUSP, a été désignée par délibération n°21-444 du Conseil Régional du 28/10/2021 pour siéger en qualité de déléguée suppléante de la Région ;

**CONSIDERANT** que par courrier du 14 février 2022, Mme Sophie VAGINAY RICOURT a adressé sa lettre de démission de son mandat de déléguée suppléante communautaire auprès du SMAVD ;

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de pourvoir à son remplacement en désignant un nouveau délégué suppléant ;

**VU** la candidature de Mme OCCELLI Chloé ;

Après un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** Mme OCCELLI Chloé, déléguée suppléante.
- **RAPPELLE** la liste des représentants de la CCVUSP au sein du Comité Syndical du SMAVD arrêtée comme suit :

#### **Titulaires**

1. **M. Jean-Michel TRON**
2. **M. Jacques FORTOUL**
3. **M. Manuel SICELLO**

#### **Suppléants**

1. **Mme Chloé OCCELLI**
2. **M. Yvan BOUGUYON**
3. **Mme Hélène GARCIER RICHAUD**

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.